

Le cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Patrick DEHONDT, Sandrine BLANCHIN, Vincent PASQUIER, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE.

Absents (excusés) : Lucile DOCHE a donné pouvoir à Vincent PASQUIER, François THABUIS a donné pouvoir à Laurent GEVAUX.

Patrick DEHONDT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Approbation du projet de travaux au lieu-dit les Sardoches – DEL_2026_048**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le site des Sardoches constitue le principal point de départ de nombreux itinéraires de randonnée du territoire communal et qu'il connaît une fréquentation touristique croissante ;

Considérant que cette fréquentation met en évidence des besoins en matière d'accueil, de sécurité, de préservation de l'environnement et d'organisation du stationnement ;

Considérant notamment l'absence actuelle d'aménagements adaptés, générant des difficultés de stationnement, l'absence de sanitaires, un manque d'équipements d'accueil du public et des risques accrus liés aux usages de pleine nature ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- D'approuver le principe de l'aménagement du site des Sardoches afin d'améliorer l'accueil des visiteurs, la sécurité des usagers et la préservation du cadre naturel.

- De valider le programme prévisionnel comprenant notamment :

- l'aménagement d'une aire de stationnement paysagère destinée à organiser le stationnement des visiteurs ;
- l'installation de toilettes sèches adaptées à la fréquentation du site ;
- la création d'un espace d'accueil et de convivialité comprenant du mobilier de pique-nique ;
- l'installation d'un barbecue fixe sécurisé destiné à limiter les feux sauvages ;
- la mise en place d'une signalétique d'information, d'orientation et de sensibilisation à l'environnement et à la prévention des risques.

- De privilégier, dans la mesure du possible, l'utilisation de matériaux locaux, notamment du Bois des Alpes, afin de garantir une bonne intégration paysagère et de favoriser les circuits courts.

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières et subventions susceptibles de contribuer au financement de cette opération auprès de l'État, de la Région, du Département et de tout autre partenaire institutionnel.

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires à l'élaboration du projet (maîtrise d'œuvre, études préalables, demandes de devis) et à signer tout document afférent.

Le cinq juin deux mille vingt-six,

Le Maire,

Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,

Patrick DEHONDT

Délibération certifiée exécutoire comme tel.

- de sa télétransmission en Préfecture

- de sa publication le

Le Maire, Franck PACCARD

